



**POSTAUX
DE PARIS**

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications
SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03
CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27
Site - www.cgt-postaux.fr - E.mail : cgt.postaux@wanadoo.fr



Paris, le 22 Novembre 2011

Le gouvernement et La Poste lancent la chasse aux malades : inacceptable !

Ça y est, Sarkozy a enfin trouvé les responsables de la crise. Ce ne sont pas les patrons, les actionnaires ou les spéculateurs. Non, ce sont les salariés qui abuseraient de la Sécurité Sociale en prenant des arrêts maladie de complaisance.

Et c'est en osant s'ériger en « *grand protecteur* » du modèle social français que, celui qui avait annoncé en 2007 par la voix de Denis Kessler¹ qu'il démantèlerait méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance, livre à la vindicte les malades, les pauvres et les fonctionnaires accusés de tous les maux. Stigmatiser une partie de la population c'est la vieille stratégie du « *diviser pour mieux régner* », une méthode pas franchement nouvelle mais qui a des relents nauséabonds.

Division, exclusion, incitation à la haine et injustice sociale

Le procédé est énorme et vil. C'est donc soi disant pour plus d'équité que le gouvernement instaure pour les fonctionnaires une journée de carence. Le seul objectif est de diviser les salariés entre eux en faisant passer certains pour des privilégiés et des profiteurs ! Depuis toujours, la CGT martèle : à chaque remise en cause d'acquis et droits d'une certaine catégorie de travailleurs c'est l'ensemble



du monde du travail qui voit tous ses droits massacrés.

Car qui sont les véritables fraudeurs ?

Les salariés (*d'après la Sécu, seuls 4,9% des arrêts seraient abusifs*) ou bien les entreprises qui ne paient pas leurs cotisations dont le montant s'élèvent à 15 milliards ? Et à cette fraude fiscale il faut rajouter les 65 milliards d'exonérations de cotisations patronales annuelles.

Quand le travail ne tue pas, il handicape et rend malade

En 2009, sur 18 millions de salariés, il y a eu :

- ☞ 651 453 accidents du travail avec arrêts dont 43 028 accidents graves avec incapacité permanente.
- ☞ 1330 accidents mortels en additionnant les accidents de travail et de trajet.
- ☞ Entre 30 % et la moitié des 150 000 accidents cardiaques ou des 100 000 accidents vasculaires ont un lien avec le travail.
- ☞ Le nombre de maladies professionnelles a augmenté de 8,7% entre 2008 et 2009 avec toujours la prévalence des affections péri-articulaires qui représente 76,5% des maladies professionnelles.
- ☞ 10% des cancers sont imputables au travail.
- ☞ A cette terrible énumération s'ajoutent 400 suicides liés au travail chaque année.

**ET ON OSE TRAITER
DE FRAUDEURS
LES TRAVAILLEURS ? ! ! !**

Les français se soignent de moins en moins bien

- ⇒ 29% des gens de la population ont renoncé aux soins.
- ⇒ 38% des personnes interrogées ont renoncé à voir leur généraliste, 58% un médecin spécialiste.

Depuis la réforme de la Sécurité Sociale en 2004, les médecins octroient moins d'arrêts de travail et nombreux sont ceux qui témoignent du nombre croissant de salariés refusant de s'arrêter par peur de sanctions financières ou de perdre leur emploi. Cette mesure s'inscrit dans la cohérence du programme de Sarkozy que La Poste s'est empressée de mettre en œuvre avec les contrôles médicaux par des entreprises privées (*Sécorex ou Médica Europe*) dès 2008.

Dès le départ, la CGT s'est opposée à cette chasse aux malades et aux congés maladies pratiquée par La Poste. La remise en cause du droit à la santé et à se soigner, la présence de La Poste au cœur du domicile et de la vie intime par le biais de ces contrôles sont des atteintes à la dignité que la CGT n'accepte pas.

Ne les laissez pas entrer !!!

L'arsenal mis en œuvre s'apparente à une traque de criminel. La CGT refuse ces pratiques, d'une époque que l'on veut croire révolue. Elle appelle les salariés à refuser ces contrôles qui invalideraient des congés maladies prescrits par des médecins. D'autant que l'ordre des médecins estime ces remises en cause contraire à la déontologie.

Si des médecins peuvent vérifier la présence au domicile entre 9h et 11h et entre 14h et 16h, aucun médecin n'est autorisé à pénétrer chez les agents. Mais c'est bien collectivement qu'il faut construire le refus de ces contrôles qui ne sont pas une fatalité. A Pechiney (*Dunkerque*), chez Michelin (*Roanne*), des contres visites ont provoqué le tollé et des débrayages massifs qui ont permis de suspendre les contrôles.



La CGT n'entend pas se laisser opposer des arguments juridico-policiers : l'usage précède le droit alors imposons-le ensemble. Ne restons pas isolés unissons-nous pour les faire reculer.

- Les jours de carence pour les salariés du privé et du public : c'est non !
- Les contrôles à domicile : c'est non !

**RESPECT DES MALADES
ET ARRÊT DES CONTRÔLES
À DOMICILE**

¹ Denis Kessler : numéro 2 du Medef de 1998 à 2002, actuellement PDG du groupe SCOR (produits de réassurance). Il déclarait en octobre 2007 dans le magazine Challenges où il est éditorialiste : « *Les annonces successives des différentes réformes par le gouvernement peuvent donner une impression de patchwork, tant elles paraissent variées, d'importance inégale, et de portées diverses : statut de la fonction publique, régimes spéciaux de retraite, refonte de la Sécurité sociale, paritarisme... A y regarder de plus près, on constate qu'il y a une profonde unité à ce programme ambitieux. La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance !* ».